

Opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence «plan local d'urbanisme» (PLU) à l'EPCI à fiscalité propre auquel elle adhère, dans un délai de 3 ans suivant la publication de la loi.

Les communes membres d'un EPCI disposent néanmoins d'un droit de veto.

Elles gardent, en effet, la possibilité de s'opposer à ce transfert, en adoptant une délibération dans les trois mois qui précèdent le 27 mars 2017, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 inclus.

Le transfert de la compétence PLU ne sera bloqué que si 25% des Conseils municipaux représentant au moins 20% de la population totale de l'EPCI délibèrent en ce sens dans la période rappelée ci-dessus.

Désignation des représentants au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout.

Pour faire suite à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 modifiant les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Scarpe-Escout, il est demandé à la Commune de désigner des représentants (un titulaire et un suppléant) appelés à siéger au sein de leur structure.

Le délégué s'engage à porter la voix de la Commune dans les différentes instances du Parc et réciproquement, à rendre compte, lors des conseils municipaux, de l'activité du Parc.

Sont désignés :

- Pour délégué titulaire : Mme Caroline BIENCOURT,

- Pour délégué suppléant : M. Marc DELMOTTE.

Dénomination de la voie du nouveau lotissement de la rue du Vert Debout.

Lors du Conseil municipal du 4 novembre 2016, il a été discuté de la dénomination de la voie : rue de la Cense Ducornet.

Compte-tenu des habitations des familles KUBIAK et TREHOUT, déjà implantées à l'entrée de ce lotissement et numérotées respectivement 33 A et 33 B rue du Vert Debout, il paraît nécessaire de conserver le nom de cette voie et d'y ajouter «Résidence de la Cense Ducornet», ce que le conseil vote à 21 voix pour et une voix contre.

Demande de dotation D.S.I.L. (dotation de soutien à l'investissement local).

Monsieur BREVARD présente, à l'assemblée délibérante, le projet de mise aux normes accessibilité pour la salle des fêtes, l'église, les écoles, la mairie, actuellement en cours (suivant l'agenda AD'AP).

Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 14325.83 € HT.

Ce dossier étant conforme à la circulaire préfectorale du 9 février 2017, il sera donc déposé une demande de subvention au titre de la D.S.I.L. 2017. Cette subvention doit être déposée pour le 20/3/2017.

Demande de dotation D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Monsieur BREVART continue.

Comme pour la délibération précédente (D.S.I.L.), concernant l'accessibilité aux bâtiments publics, il faut également déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2017. Cette subvention doit être déposée pour le 30/3/2017.

Indemnités de fonctions des Maires, Adjoints et Conseillers délégués.

Depuis le début d'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022 (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 applicable au 1er janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Les deux délibérations prises les 9 janvier 2015 et 26 mars 2015 faisaient référence à l'indice brut terminal 1015. Une nouvelle délibération est donc nécessaire et il convient d'y noter «l'indice brut terminal de la fonction publique», sans précision chiffrée, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (à titre d'information, c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués sera fixé aux taux suivants :

- * Maire : 40% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- * Adjointes : 14% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- * Conseillers délégués : 4.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Adhésion à l'agence d'ingénierie départementale du Nord.

Le Conseil départemental a créé un Etablissement Public Administratif (EPA) d'ingénierie territoriale pour accompagner les communes du Nord dans leurs projets locaux.

Cet EPA propose à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans le domaine de l'ingénierie publique.

Cette assistance pour le montage de projets portera sur des domaines de compétences variés, tels que la voirie, les bâtiments, l'eau...L'EPA pourra apporter conseils, analyse et expertise.

Le prix de l'adhésion, de 0.21 € par habitant et par an, sera proposé prochainement au Conseil d'administration.

Notre projet de création d'un pôle socio-culturel entre dans le cadre de cette assistance et, vu la diversité des accompagnements proposés, il semble opportun d'adhérer à l'EPA.

Les représentants titulaire et suppléant de la Commune à l'EPA sont donc à désigner au cours de ce conseil municipal. Il s'agit de M. Fernand BREVART comme représentant titulaire à l'Agence et Mme Caroline BIENCOURT comme représentant suppléant.

Adhésion de la commune de Masny comprise dans le bassin versant de l'Ecaillon au sein du Syndicat Mixte pour l'aménagement hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut.

La commune de Masny a sollicité son adhésion au sein du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut.

Le Comité syndical a émis un avis favorable en date du 13 février 2017, étant donné que la commune de Masny est comprise dans le bassin versant de l'Ecaillon.

Selon l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, la commune de Râches doit se positionner sur cette décision et délibérer ce qui est fait à l'unanimité.

Création d'un poste d'attaché.

En raison de l'absence de M. Frédéric HASTEY, il devient urgent de recruter un secrétaire de mairie qui aura des compétences en matière d'appels d'offres, de demandes de subventions et d'organisation des services administratifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Conseil municipal décide de la création d'un emploi d'attaché à temps complet pour les fonctions de Secrétaire de mairie. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative.

Questions diverses.

➤ Rapport du Centre de Gestion sur l'organisation du service administratif de la mairie de Râches

Monsieur Jean-René GENTY nous le présente. Il se décompose comme suit :

1/ Cadrage de l'étude : les objectifs de la mission en conseil d'organisation et la méthodologie employée par le Cdg 59

2/ Diagnostic – analyse de l'existant : les points forts de l'organisation et les causes de dysfonctionnement

3/ Propositions d'organisation : la définition d'un organigramme et la nouvelle organisation du service administratif.

➤ Nomination d'un élu référent « Agriculture et Alimentation » et « Trame verte et bleue » auprès de la CAD : dans le cadre de ses politiques Trame Verte et Bleue, agricole et alimentaire, la Communauté d'Agglomération du Douaisis œuvre pour le développement d'une alimentation saine et locale et pour la préservation des espaces naturels à l'échelle de son territoire.

M. Daniel WATTELET est désigné pour la politique Trame Verte et Bleue et M. Marc DELMOTTE pour la politique agricole et alimentaire.

➤ Réfection du platelage métallique du Pont de Râches

Du 17/07/2017 au 24/07/2017, le Département procédera à la réfection du platelage métallique du Pont de Râches. La réalisation des travaux nécessite la fermeture de la route avec mise en place d'une déviation par la RD 58. Le Département étudiera la possibilité de maintenir un passage piéton. Les arrêtés de circulation seront pris par la commune ainsi que l'information des mairies de Roost-Warendin et Anhiers. Un courrier sera également adressé aux entreprises, commerces et agriculteurs.

➤ Subvention pour l'éclairage public.

Précisions apportées par Mme Caroline BIENCOURT :

- Pour l'électricité et la sécurisation des armoires électriques au nombre de 27, le coût serait d'environ 30 000 €.

- En ce qui concerne l'éclairage public (rues des bleuets, de la paix, Lembrez, vert debout) : 60% de subvention pourrait être obtenue par l'intermédiaire du SCOT (sur 55 000 € de dépenses, 33 000 € pourraient être obtenus).

➤ Une ouverture de classe est prévue à la rentrée 2017/2018.

➤ Voyage des CM 2 le 27/6/2017 = il est axé sur l'écocitoyenneté avec visite du SIMEVAD et de la ressourcerie le matin. L'après-midi détente est prévu à Loisiparc (Aubigny au bac).

➤ Kermesse le vendredi 30/6/2017 dans la cour des écoles : 16h45 ouverture des portes et 17h15 début du spectacle.

➤ Mutuelle solidaire : l'étude des dossiers des mutuelles est en cours. Dans un premier temps, une réunion sera programmée uniquement pour les personnes ayant répondu. En matière de résiliation, celle-ci intervient pour le 1^{er} janvier avec un préavis en octobre, pour toutes les mutuelles. Cela donne du temps pour le projet.

➤ Gestion des déchets de la commune : la redevance spéciale de la CAD, pour la dotation en bacs roulants, serait de 17 121 € en 2017 au lieu de 10 695 € en 2016.

Compte-tenu de cette forte augmentation, un grand nombre de bacs a été éliminé ou un changement est intervenu dans leurs volumes (à titre d'exemple, au cimetière, la commune est passée de 2 640 l pour 4 bacs à 1 020 l. Pour cela, il a été placé 4 bacs, pour recueillir les fleurs et plantes naturelles, qui seront déversés dans la benne à déchets verts.).

Par ces changements, la commune estime que sa contribution demeurera au même niveau que 2016.

➤ Voyage des aînés le 22/6/2017 : visite d'une cidrerie et fromagerie à Brunembert (62240) le matin. Repas dansant dans les salons de WIMILLE en Côte d'Opale, l'après-midi.

➤ Une nouvelle association est née : Full contact. Elle démarre en avril 2017. Une autre association est dissoute : il s'agit de Vie Libre. 25 associations existent toujours à Râches.

➤ Agenda Adap Accessibilité des bâtiments communaux : il sera procédé cette année à la mise en accessibilité conformément à notre agenda mais avec sans doute une diminution des coûts initialement prévus.

➤ Le columbarium et les cavurnes ont été posés.

➤ L'intérieur de la PMI est prêt pour la réalisation des travaux.

- Salle Malraux : cette salle a été aménagée pour Bibliothèque pour tous, cela en prévision du démarrage des travaux de rénovation des anciennes salles de patronage et du Presbytère..
 - Salle des sports : l'autorisation de financement étant confirmé, un premier contact a été pris avec le cabinet d'architectes ATRIUM, pour envisager le redémarrage des travaux et discuter avec eux de quelques possibles modifications au projet initial pour l'aménagement intérieur.
 - La subvention pour la vidéosurveillance, au niveau des écoles, a été obtenue.
 - Vidéo-protection : Le concours à un référent sûreté de la Police nationale a été demandé à M. le Commissaire central, pour effectuer un diagnostic sécurité de la commune. Cette étude gratuite permettra d'envisager la pose de caméras, afin de sécuriser les zones les plus sensibles à la délinquance. Des devis ont déjà été réceptionnés et d'autres seront demandés, en fonction des résultats du diagnostic de sûreté. Il ressort que la pose de caméras semble être très efficace pour l'identification des malfaiteurs et empêcher la commission d'acte de délinquance.
 - Vols : A propos des vols de voitures, il est demandé aux victimes
 - de déposer immédiatement plainte auprès d'un Commissariat de Police (pas obligatoirement celui de Douai mais le plus pratique pour la victime : c'est le principe du « guichet unique », afin que le véhicule soit inscrit au fichier des voitures volées
 - et d'apporter une copie de ce dépôt de plainte à la mairie.
- Le commissariat de police de Douai sera sollicité pour effectuer plus de surveillance sur la commune de Râches, en fonction du créneau horaire et du lieu de vol.
- Fourrière : une convention a été renouvelée et signée avec un garage de SOMAIN. La décision de mise en fourrière est du ressort de la Police Nationale qui fera enlever le véhicule après la verbalisation du contrevenant, pour stationnement dangereux, gênant, abusif, abandon d'épave, non respect d'un arrêté municipal.
 - Alain SEGOND a reçu une injonction de se présenter au tribunal correctionnel, le 18/7/2017, à propos d'une infraction à l'urbanisme s'étant produite durant son dernier mandat de maire.
 - Dans le cadre de la loi NOTRe, la CAD a repris en seconde compétence le Tourisme. Elle avait à son actif le Marketing.
 - ARKEOS : les travaux du parc reprennent en avril 2017 (rempart du Portus). Le permis de construire pour la motte féodale et la caverne a été déposé.